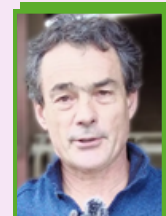




Le mot du président

Cette newsletter marque une nouvelle étape dans notre engagement collectif pour la santé animale dans le Lot. Les événements sanitaires récents ont également vu circuler un grand nombre de fausses informations, rendant plus que jamais nécessaire la diffusion d'éléments fiables, sourcés et vérifiés pour éclairer chacun. À travers ce rendez-vous régulier, notre objectif est de partager une information sanitaire fiable, claire et opérationnelle, qu'elle soit



issue des dynamiques nationales ou qu'elle concerne directement nos élevages et nos réalités locales. Cet outil doit permettre à chacun de mieux anticiper, mieux comprendre et mieux agir face aux enjeux sanitaires qui structurent notre filière. L'année qui s'ouvre nous rappelle l'importance de la vigilance, de la coopération et de la transparence. Les défis restent nombreux, mais la force de notre réseau, la mobilisation des éleveurs et l'investissement constant des équipes du GDS constituent des atouts solides pour y répondre.

Au nom du GDS du Lot, j'adresse à chacun d'entre vous mes vœux sincères de réussite, de santé et de sérénité pour cette nouvelle année.

A. LAFRAGETTE

L'équipe du GDS

Alain LAFRAGETTE

Président

Conseil d'administration

**Guillaume LOUSTAU
Jean-Jacques EVARD**

Responsables de service

Sandrine MIQUEL

IPG Bovins
CPB
Engraissement

Laurence BALDY

Facturation
Détenteurs
Veaux de boucherie

Sylvie LOMBARD

IPG Ovins / Caprins
IPG Bovins
Suivi sanitaire

Marie DELPECH

Conseil
Suivi
Formation

Sylvia LE CAMUS

Introductions
Prophylaxies
IPG Ovins / Caprins

Emilie LAFFONT

Conseil
Suivi
Formation

Jean-Paul CALMELS

Dératisation
Désinfection
Désinsectisation

Jean-Jacques VAYSSIE

AOP Rocamadour

NEWS

Dermatose nodulaire contagieuse : ce qu'il faut savoir

La Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), apparue en 1929 en Afrique australe, est aujourd'hui au cœur des préoccupations sanitaires depuis son arrivée en France. Maladie à éradication immédiate selon la loi de Santé Animale, sa déclaration est obligatoire pour limiter la propagation. A ce jour, cette maladie a entraîné l'abattage de plusieurs unités épidémiologiques, soit 3 518 bovins (au 28/01/2026) sur 15,7 millions recensés en France. A titre de comparaison, en 2024, la MHE et la FCO ont engendré une surmortalité de 22 500 vaches (allaitantes et laitières). L'impact sur la santé des bovins de la DNC reste maîtrisé en France, mais ailleurs il est majeur. Au Bangladesh, c'est 50 % de vaches infertiles, 13 % d'avortements, et -25% sur la production laitière. Actuellement, la vaccination n'est obligatoire que dans les zones réglementées, le Lot étant « Zone indemne » donc sans restriction de mouvements. Si la chute des températures du début d'année 2026 a pu ralentir l'activité des vecteurs, la prudence et la prévention restent essentielles, notamment lors des mouvements d'animaux. A ne pas oublier aussi : bien compléter (minéraux et vitamines) et s'assurer d'un bon équilibre alimentaire des animaux pour stimuler leur immunité.

Pour suivre son évolution : [DRAAF Occitanie](#)

Sources : [DRAAF Occitanie](#), [Réussir Bovin viande](#), [Institut de l'Elevage](#), [Pleinchamp](#)



BVD : QU'ES AQUÒ ?

Depuis le 31 juillet 2019, le BVD est une maladie réglementée. Après deux années de dépistage sérologique, le Lot a choisi de tester les veaux à la naissance via des boucles à prélèvement de cartilage. Bien que coûteuse et contraignante, cette méthode a fortement réduit le nombre de troupeaux touchés, passant de 250 à 5 élevages sur l'année 2025 avec de la circulation virale et des naissances d'IPI (Infecté Permanent Immunotolérant). Le BVD, causé par un virus aérien, se transmet par contact direct avec un animal excréteur, de la mère au fœtus, par la semence ou de manière indirecte (vêtements, bottes, camions). Il touche les bovins mais peut aussi contaminer les ovins (maladie de la Border Disease). Les impacts économiques varient mais peuvent être lourds : chute de production, mortalité des jeunes, avortements, mammites, rétentions placentaires et soins supplémentaires (cf schéma ci-dessus). Pour limiter les risques : contrôles PCR et sérologie de tous les animaux achetés, dépistage des veaux à la naissance (les 5 foyers de 2025 sont tous issus d'achat de vaches ou génisses pleines), mesures de biosécurité.



Eleveurs ovins : Restez vigilant sur la Border disease. C'est l'équivalent du BVD mais n'étant pas réglementée, sauf pour les sélectionneurs d'Ovilot, aucune prophylaxie n'est mise en place sur le Lot.

Sources : GDS64 – Pozzi et al., *Epidemiol et santé animale*, 2008, 54, 99-107

CONSEIL DU MOIS

FERTILISATION DES PRAIRIES ET SANTÉ DES ANIMAUX

La fertilisation des prairies influence directement la santé des animaux en conditionnant la qualité nutritionnelle et l'équilibre minéral des fourrages consommés. Pour obtenir les bons équilibres et de bonnes valeurs alimentaires favorisant la santé des animaux, il est essentiel d'apporter une attention particulière à la gestion de la fertilisation des prairies.

Les graminées ont de forts besoins au printemps. A cette saison, la disponibilité des éléments va être conditionnée par les apports organiques de l'automne précédent (avant le 15 novembre). Mais une fertilisation minérale permettra le bon démarrage de la prairie. Ainsi, un apport d'azote à 200° jour cumulés (depuis le 1er janvier) permettra de couvrir les besoins au tallage (courant février). Une plante qui talle aura davantage de feuilles et moins de tiges donc la prairie sera plus dense avec une bonne digestibilité et de meilleures valeurs alimentaires. Elle développera également plus de racines qui lui permettront d'aller chercher l'eau en profondeur quand celle-ci viendra à manquer. L'azote doit être apporté sous forme nitrite ou nitrate pour les prairies qui seront ensilées à raison de 25 à 30 unités. Attention à bien respecter un délai de 500° jour entre l'apport d'azote et la récolte (soit environ 50 à 60 jours) afin d'éviter des excès d'azote solubles dans les plantes qui compliqueraient la valorisation et la conservation des fourrages.

Sources : Yara France, Florian Moulin (CA48), PE Radigue, Chantal Philippe